



Règlement intérieur KENSHINKAN



Saison 20../20..

- 1) Respecter les règles d'étiquettes dans le dojo ainsi que les paroles des enseignants.
- 2) Il est demandé d'être ponctuel.
En cas de retard (récurrent ou exceptionnel), il faut prévenir l'association.
- 3) Tenir son corps ainsi que sa tenue de pratique propre.
- 4) Couper les ongles des doigts et des orteils courts afin de ne pas blesser ou se blesser.
- 5) Les cheveux longs doivent être attachés.
- 6) En cas de malaise ou de maladie, ne pas participer au cours. En cas de symptômes grippaux (toux, fièvre), il est demandé de porter un masque et de ne pas avoir de contact physique avec les autres pratiquants.
- 7) Interdit d'apporter de l'alcool sur le lieu de pratique ou de pratiquer après une consommation alcoolique.
- 8) Le cours est annulé si un seul enfant présent ou juste des enfants de la même famille.
- 9) En cas d'absence prolongée, il est prié de prévenir l'association. Si les absences sont non prévenues durant 3 semaines d'affilées, le membre se verra radié de l'association.
- 10) Les frais engagés ne sont pas remboursés, sauf cas exceptionnel (Situation épidémiologique, fermeture d'un cours). Dans ce cas-là, le calcul se fera en accord avec les membres du bureau et selon la situation (remboursement mensuel ou au prorata).
- 11) Interdiction formelle de filmer ou photographier sans en demander l'autorisation préalable.

Date :

Signature :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e), déclare dégager le KENSHINKAN de toute responsabilité en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, causés par moi-même / mon (mes) enfant(s) ou par autrui, personnes et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés dans l'enceinte des locaux utilisés par le KENSHINKAN.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à KENSHINKAN et aux consignes de sécurité d'usage durant une activité organisée par l'association. Je m'engage à en respecter toute prescription ainsi que toutes les règles de sécurité y afférant.

En cas de dégradations provoquées aux infrastructures utilisées par l'association ou au matériel, j'en assumerai les frais financiers correspondants.

Fait à, Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Autorisation d'utilisation de l'image

• j'accepte	Que : moi-même / mon (mes) enfant(s) apparaisse dans une courte prise de vue dans une publication instagram/facebook au cours d'une leçon et ce dans un but pédagogique (démonstration technique lors d'un cours).
• j'accepte (si refus, la personne ne pourra pas participer aux stages, compétitions ni recevoir la photo annuelle en cadeau)	que des photos, enregistrements ou vidéos laissant apparaître : moi-même / mon (mes) enfant(s) soient pris au cours des activités de KENSHINKAN sachant qu'elles pourront être utilisées, selon les cas, à des fins de publication ou de diffusion dans les médias écrits ou électroniques (page du club ou livre de report annuel).

Il est question ci-dessus de photos/vidéos prises lors des activités de groupe.

Si une personne apparaît seule ou en visibilité forte, un accord préalable sera obligatoirement demandé.

Nom et prénom : **Date :**

Signature :